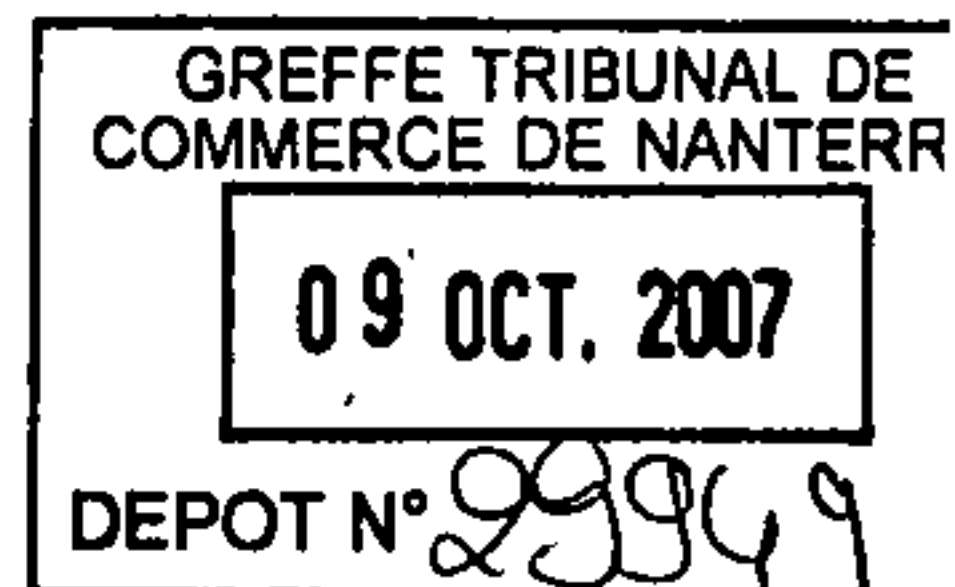


MARBEN PRODUCTS
Société par Actions Simplifiée de 670.965 euros
Siège Social : 18 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie
493 271 514 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE



Le 29 juin 2007

Le soussigné Claude AULAGNON, agissant en qualité de représentant de la société Atos Origin Intégration, actionnaire unique de la société "MARBEN PRODUCTS", au capital social de 670.965 euros, ayant son siège 18 avenue d'Alsace 92400 Courbevoie, indique qu'il est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités..

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de M.Didier ZEITOUN de son mandat de Président Directeur Général à l'issue de la présente réunion, nomme en remplacement Monsieur DILIP NAIK demeurant 3205 Cypress Pondpass Duluth Georgia 30097 USA, en qualité de Président Directeur Général de la société, sans limitation de durée.

Il ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à Catherine GILMANT pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique Atos Origin Intégration
représentée par Claude AULAGNON

certifié conforme
à l'original
Int

MARBEN PRODUCT.
Société par actions simplifiée au capital de 307.515 euros
Siège social : 18, avenue d'Alsace, Courbevoie 92400 FRANCE
RCS NANTERRE 493 271 514

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 juillet 2007**

L'an deux mille sept,

le 3 juillet,
à 11 heures,
au siège social,

la société NE TECHNOLOGIES, société de droit américain, ayant son siège sociale 520 Guthridge Court, Suite 200, Norcross, GA 30092 Etats-Unis, représentée par Monsieur Dilip Naik, en sa qualité de président,

Associé unique de la société MARBEN PRODUCT, société par actions simplifiée au capital de 307.515 Euros, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Vish Emani domicilié 3432 Glen Devon Lane, Duluth GA, Etats-Unis 30096, né le 12 mars 1962 en tant que Directeur Général Délégué,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

La société Grant Thornton, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, n'est pas représentée et est excusée.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique nomme à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Vish Emani domicilié 3432 Glen Devon Lane, Duluth GA, Etats-Unis 30096, né le 12 mars 1962 à Guntur, Andhra Pradesh, Inde ; de nationalité Américaine

pour une durée d'un an, renouvelable.

L'associé unique décide que Monsieur Vish Emani ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général Délégué. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat, sur présentation des justificatifs adéquats.

Monsieur Vish Emani a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus aux associés.

Monsieur Vish Emani a déclaré accepter ces fonctions de Directeur Général Délégué et remercie l'associé unique de la confiance qui lui est témoignée. Il a, en outre, précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

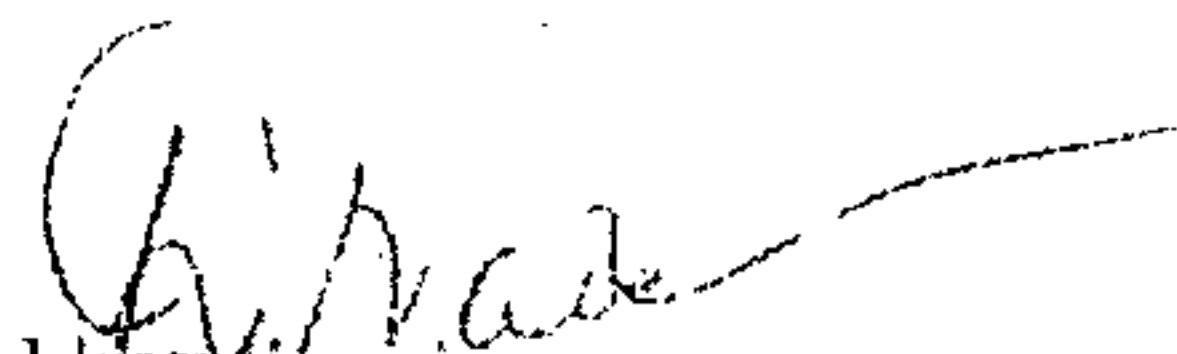
DEUXEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'associé unique déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.


L'associé unique
la société NE TECHNOLOGIES
représentée par Monsieur Dilip Naik

certifié conforme
à l'original"

